

QUOTAS 2019 CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Il n'y a pas d'épreuves qualificatives pour les championnats suivants :
x3 Provençal – x3 F – x2 F – x1 F – x3 Mixte – x2 Provençal

Championnats x1 – x2 – x3V – x1F – x2M : 64 équipes

Pour le calcul des quotas, il a été tenu compte de la participation aux épreuves qualificatives par secteur de l'année précédente pour la répartition de 32 places et de l'effectif des secteurs pour la répartition de 32 places.

<u>Secteur cambrésis</u>	6
<u>Secteur centre</u>	11
<u>Secteur douaisis</u>	9
<u>Secteur flandre</u>	7
<u>Secteur maritime</u>	11
<u>Secteur sambre</u>	7
<u>Secteur valenciennois</u>	13

La redevance « qualificatifs et championnats » est de 3€ par joueur et par compétition.

QUOTAS 2019 CHAMPIONNATS REGIONAUX

Il n'y a pas d'épreuves qualificatives pour les championnats régionaux conformément aux directives fédérales. Les équipes qualifiées seront issues du championnat départemental correspondant.

Les championnats régionaux se dérouleront à 16 équipes : 3 équipes par département et le champion régional 2018.

Seront qualifiées aux championnats régionaux (à l'exception du x3TC), le finaliste et les demi-finalistes des championnats départementaux.

Pour le x3TC où 3 équipes sont qualifiées pour le championnat national, seront qualifiés au championnat régional x3TC les perdants des 3 parties de qualification.